

Commission municipale du Québec
(Division juridictionnelle)

Date : Le 29 novembre 2023

Dossier : CMQ-70212-001 (33395-23)

SOUS LA PRÉSIDENTE DU JUGE ADMINISTRATIF : Joseph-André Roy

**Elisabeth Aussant
Alain Vaillancourt
Micheline Harvey
Deny's Maltais
Diane Daoust
Daniel Cyr
Gaetan St-Jean
Mario Gagnon**

**Audrey Gagnon
Lynn Robitaille
Claudine Mongeon
Daniel Charette
Robert Ataman
Céline Gagnon
Nicole St-Jean**

Demandeurs

c.

Ville de Gatineau

Défenderesse

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ

DÉCISION

[1] Le 19 septembre 2023, la Ville de Gatineau adopte la *Résolution CM-2023-702*. Cette résolution porte le titre suivant : « Adoption finale – PPCMOI – Autoriser la construction d'un projet résidentiel intégré comportant 48 logements – 805, boulevard Saint-René Est – District électoral de la Rivière-Blanche – Jean Lessard. »

[2] Les demandeurs requièrent que la Commission municipale du Québec donne son avis sur la conformité de la *Résolution CM-2023-702* au schéma d'aménagement et de développement révisé et au plan d'urbanisme de la Ville.

[3] Le 14 novembre 2023, la Commission tient une conférence de gestion au cours de laquelle elle explique sa compétence.

[4] Le 16 novembre 2023, madame Élisabeth Aussant informe la Commission que les demandeurs souhaitent se désister de leur demande. Elle transmet par courriel, à la Commission, un désistement¹. Mesdames Nicole St-Jean et Céline Gagnon ainsi que messieurs Gaetan St-Jean, Mario Gagnon et Robert Ataman ne l'ont toutefois pas signé.

[5] Madame Aussant transmet à la Commission, par courrier recommandé, un désistement signé par tous les demandeurs. La Commission le reçoit le 27 novembre 2023.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC :

- **CONSTATE** le désistement des demandeurs;

¹ Courriel de monsieur Steeven Valois, du 16 novembre 2023.

– **FERME** le dossier.

Joseph-André Roy
Juge administratif

JAR/md

M^{me} Elisabeth Aussant
Porte-parole des demandeurs

M^e Marc Tremblay
Deveau avocats

Décision rendue sur dossier.

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président